

Menace

autour des cours de religion ?

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a toujours pas approuvé le projet de décret qui doit rendre applicable la réforme des titres et fonctions pour les professeurs de religion. Pour Mgr Guy HARPIGNY, évêque référendaire pour le cours de religion catholique, il y a une volonté d'empêcher l'adoption de ce décret avant la fin de la législature. Plus globalement, il sent une menace autour des cours de religion. entrées libres l'a rencontré.

Comment expliquez-vous ce blocage ?

Mgr Guy HARPIGNY : On a voulu distinguer les cours philosophiques des autres cours, de telle manière que l'on ne prenne pas de décision... C'est une discrimination, parce que les enseignants des cours philosophiques, des cours de religion sont des enseignants comme les autres. Ils ont également le droit d'avoir un décret « Titres et fonctions » qui corresponde à ce qui était prévu au point de départ dans un seul décret.

Ce blocage s'ajoute à une série d'autres difficultés...

Mgr GH : Oui. Faisons un retour en arrière. En décembre 2013, il était prévu que l'on dépose le décret « Inspection ». Depuis longtemps, l'inspection des cours philosophiques est distincte de celles des autres cours. À nouveau,



Photo: C. van de WERVE

on a fait d'un décret au départ deux décrets, et à ce jour, celui qui concerne les cours philosophiques n'a toujours pas été voté. On se souvient aussi des difficultés autour du référentiel de compétences. Le PS avait d'abord refusé cette appellation parce qu'à ses yeux, voter un référentiel, c'était reconnaître que les cours philosophiques et de religion sont des cours comme les autres, et ça, le PS n'en veut pas ! Ce projet a donc pris la forme d'une nomenclature qui comportait un tronc commun aux différents cours de religion. À nouveau, il y a eu blocage. Je voudrais enfin épinglez l'audition de plusieurs constitutionnalistes en Commission du Parlement de la FWB. Ceux-ci ont estimé que si la Communauté française devait organiser des cours philosophiques, les élèves, eux, n'étaient pas obligés de les suivre.

Face à cette interprétation, vous aviez rencontré les présidents de partis...

Mgr GH : Oui, les chefs de culte leur ont expliqué que les cours philoso-

phiques sont avant tout des cours qui apportent un plus dans l'éducation des jeunes et des enfants. Nous avons été écoutés, mais cela n'a pas empêché les blocages...

Ce que l'on sait, c'est que dans un État voisin, le Grand-Duché de Luxembourg, le gouvernement a décidé de supprimer les cours de religion et de les remplacer par un autre cours. Les professeurs de morale laïque peuvent déjà donner ce cours. Les professeurs de religion, eux, devront suivre une formation complémentaire. Je pense qu'en Belgique francophone, on est peut-être sur la même lancée... Beaucoup ne veulent absolument pas que les cours philosophiques perdurent !

Comment voyez-vous la suite des événements ?

Mgr GH : Réagir de manière frontale, en attaquant un gouvernement, ne sert strictement à rien à quelques semaines des élections. On peut au moins exposer la situation aux enseignants, aux parents, aux jeunes et montrer que ces cours apportent un plus dans l'éducation d'un jeune. Aujourd'hui, il y a une tendance à vouloir reléguer tout ce qui est en lien avec les convictions dans la sphère privée. Je pense que c'est une erreur. On nous dit aussi que les cours philosophiques coutent très cher (300 millions EUR). Oui, mais si ces cours étaient supprimés, ils seraient de toute façon remplacés par d'autres cours ! Enfin, on dit souvent que ce n'est pas bien que les élèves d'une même classe (dans l'officiel) soient séparés. Nous n'avons jamais dit qu'il fallait les séparer. Il y a des matières qui peuvent être vues ensemble ! ■

INTERVIEW CONRAD VAN DE WERVE

TITRES ET FONCTIONS

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté le décret signant l'aboutissement de la réforme des titres et fonctions dans l'enseignement. Ce travail titanesque, entrepris dès 2011, vise la création d'un régime uniforme harmonisant plusieurs milliers de titres et fonctions et plusieurs centaines de barèmes existants dans l'enseignement, tout en garantissant la priorité aux titres requis sur les titres suffisants.

Pour ce qui concerne le projet de décret devant rendre applicable la réforme « titres et fonctions » aux professeurs de religion, la concertation (Pouvoirs organisateurs / organisations syndicales) n'a pu être menée à son terme, vu les divergences de vue entre acteurs. L'ensemble des organisations représentatives des acteurs de l'Enseignement catholique a considéré, pour sa part, que le cours de religion devait être traité au même titre que les autres cours.



Photo: Laurent NICKS